

**DELIBERATION n°60 - 2022**

En date du 15 Avril 2022

Portant sur le vote du Budget Principal 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 15 avril 2022 à 20h00 selon la convocation en date du 08 avril 2022, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILLO, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. Joël GARESTIER, Maire.

M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA, Adjointes.

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Adjointes.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Patrick SIMON, M. Stéphane GIRARD, Mme Christelle DESMOULIN, Mme Isabelle COUTY, M. Jean-Philippe NANEIX, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Manu VERGER, Adjoint.

Mme Régine DE PAIVA, Adjointe, son pouvoir est donné à M. Jean-Luc GARCIA.

Mme Hélène TOUCAS, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT.

M. Sébastien PEAUDECERF, conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Philippe HENRY.

Mme Virginie BASSALER, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Martine CARRILLO.

M. Brice APPERT, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Patrick SIMON.

M. Jérôme BARDEL, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Joël GARESTIER.

M. Victor GRANDJACQUOT, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné M. André GAILLARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à la mise en place du Budget Principal, il sera équilibré comme suit :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 2 585 137.55€ €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 3 692 619.64 €.**
 - Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
 - Vu la notification des bases fiscales,
 - Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
 - Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal,

Section de Fonctionnement

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	19
Vote contre	3
Abstentions	0
ne participe pas au vote	0

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	674 500.00	
Charges de personnel	1 126 600.00	
Atténuations de produits	2 500.00	
Autres charges de gestion courante	156 100.00	
Charges financières	6 500.00	
Charges exceptionnelles	7 800.00	
Virement à la section d'investissement	599 388.09	
Opération d'ordre de transfert entre sections	11 749.46	
Produits des services du domaine		314 300.00
Impôts et taxes		1 306 300.00
Dotations Subventions et Participations		369 900.00
Autres produits de gestion courante		8 000.00
Atténuation de charges		5 000.00
Produits financiers		50.00
Opération d'ordre de transfert entre sections		10 000.00
Produits exceptionnels		252 000.00
Résultat reporté 002 RF		319 587.55

TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 585 137.55	2 585 137.55
---	--------------	--------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires de soumettre au vote le Budget par section, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'adopter la Section Fonctionnement du Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes.

Article 2 : De donner pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Section d'Investissement

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses d'équipement	2 561 080.00	
Total des dépenses financières	51 057.55	
Opérations d'ordre de transfert entre section 040	10 000.00	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	366 229.27	
Résultat reporté 001	704 252.82	
Total des recettes d'équipement		1 861 000.00
Total des recettes financières		881 069.78
Virement de la section de fonctionnement		599 388.09
Opération d'ordre de transfert entre sections		11 749.46
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		339 412.31
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	3 692 619.64	3 692 619.64

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires de soumettre au vote le Budget par section, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

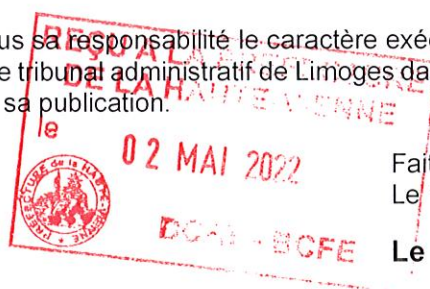
DECIDE

Article 1 : D'adopter la Section d'Investissement du Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes.

Article 2 : De donner pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 15 Avril 2022.

Le Maire,

Joël GARESTIER

